

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°76-67 du 8 Mars 1976

portant nomination du Capitaine de Gendarmerie Vincent GUEZODJE au grade de Commandant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'ordonnance N°76-6 du 26 janvier 1976 en ses dispositions relatives aux Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'ordonnance N°69-34/IR du 17 octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et l'ordonnance N°70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU l'arrêté N°492/DSFA du 11 septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
VU le décret N°392/IR/DN du 26 décembre 1968, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale du Bénin ;
VU le décret N°71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents Corps ;
VU le décret N°76-66 du 8 mars 1976, portant inscription au tableau d'avancement d'un Officier des Forces Armées Populaires du Bénin pour l'année 1976 ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Est nommé au grade de Commandant, pour compter du 1er janvier 1976, le Capitaine de Gendarmerie Vincent GUEZODJE.

ARTICLE 2 - Le présent décret entraîne une augmentation de solde et accessoires de solde pour changement de Corps.

.../...

- 2 -

ARTICLE 3 -- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 8 Mars 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 Cab.
Mil. 4 Ministères 15 EMAT-EMGN-EMSC
12 DIM 4 Intéressé 1 SGG 4 SPD 2
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-Gde
Chanc.-ONEPI 5 DB-DCF-Solde 3 Tré-
sor 4 DI 4 JORPB 1

Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU